



Pension compensatoire trop élevée par rapport a mon salaire

Par **jean michel**, le **02/06/2008** à **21:57**

bonjournséparé depuis fin 2006 consiliation 09/2007 je verse une pension de 400€ a mon ex femme alors que mon salaire est de 1200 € lors de la consiliation je gagnais 1600€ et étais logé par mon employeur rnje vis actuellement chez une amie car avec un tiers de mon salaire que je donne a mon ex je ne peu pas me loger rnmon avocat est difficile a joindre rnc'est mon ex qui a demandé le divorce on est a 900 km et c'est moi qui me suis déplacé le juge ne voulais pas s'occuper de cette affaire car ce devait être elle qui aurait du se déplacer j'ai accepter de me deplacer puis je faire marche arrière ? car ilest difficile de communiquer avec un avocat a 900 kmrncette pension de reversion est trop élevée pour moi un tier se mon salaire

Par **jeetendra**, le **02/06/2008** à **22:45**

bonsoir, vous pouvez demander une révision de la prestation compensatoire au juge aux affaires familiales compte tenu de la baisse de vos revenus, le recours à un avocat n'est pas obligatoire, cordialement

Par **jean michel**, le **03/06/2008** à **13:17**

merci de m'avoir répondu depuis le 1er mai je vis avec mon amie le contrat d'habitation et toutes les charges sont a son nom je suis juste caution solidaire pour le loyer puis je faire

valoir la caution solidaire comme frais d'habitation ?rnmerci

Par **jeetendra**, le **03/06/2008** à **13:44**

je ne vois l'intérêt de faire valoir le fait que vous êtes caution solidaire de votre ami dans la fixation de la nouvelle prestation compensatoire, bon après midi